

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°48-2014

SEANCE du Jeudi 23 Octobre 2014

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
Présents : 10

L'an deux mille quatorze et le jeudi 23 octobre 2014 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 octobre 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Mme BLANC Danielle, Mme Noëlle STEFANI, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël

Absente excusée : Céline TRUCH

Secrétaire de séance : Noëlle STEFANI

Objet : RD 1085- Accès ZAC du Plan de Lardier – Convention avec Conseil Général

Le Maire rappelle le projet d'un carrefour sur la RD 1085 au niveau de la zone d'activités du fait de la dangerosité de la route actuelle pour la sortie des camions et riverains du Plan de Lardier.

Pour la réalisation de ce projet, et après une rencontre sur le terrain avec les services techniques du Conseil Général, il y a lieu de signer une convention de partenariat avec le Conseil Général par laquelle le maître d'ouvrage en sera le Conseil Général et la commune apportera un fonds de concours correspondant aux biens communaux.

Le Maire demande à l'assemblée présente de l'autoriser à signer cette dite convention pour la réalisation de l'intersection de la ZAC du Plan de Lardier.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **Accepte** la proposition de son Maire
- **Autorise** le Maire à signer la convention avec le Conseil Général

03 11 2014

Fait et délibéré, le jeudi 23 octobre 2014

Le Maire

Remi COSTORIER

